

221C3451
FR0000182479-FS0983

13 décembre 2021

Déclaration de franchissements de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

ARCHOS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 13 décembre 2021, la société Yorkville Advisors Global LP¹ (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 8 décembre 2021, par suite de la conversion d'obligations convertibles en actions (OCA), les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS² et détenir, à cette date, 684 666 666 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 8,57% du capital et 8,56% des droits de vote de cette société³ ; et
- en baisse, le 9 décembre 2021, par suite d'une cession d'actions ARCHOS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS² et détenir à cette date et à ce jour 18 000 000 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 0,23% du capital et des droits de vote de cette société⁴.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 150 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 3), convertibles jusqu'au 15 octobre 2022, dont les conditions de conversion sont précisées dans les communiqués diffusés par ARCHOS⁵.

¹ « *Investment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd. avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 991 898 403 actions représentant 7 995 426 558 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles suite à la conversion d'OCA), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 8 décembre 2021).

⁴ Sur la base d'un capital composé de 7 991 898 403 actions représentant 7 995 426 558 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles suite à la conversion d'OCA), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 8 décembre 2021).

⁵ Cf. notamment communiqué de la société ARCHOS du 17 mars 2021.